

ARRÊTE n°2024-18 Branchement Enedis Route de Cabeil

Le Maire de la Commune d'YCHOUX,
Vu le Code de la route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 & L 2213-2,
Vu le Décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation,
Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n°82.263 du 22 juillet 1982,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant la disposition du Livre I 8^{ème} partie relative à la signalisation temporaire,
Vu la demande d'arrêt de circulation de l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN, en date du 27 février 2024,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la route de Cabeil à YCHOUX, pour effectuer des travaux de branchement Enedis avec ouverture de tranchée sous accotement, pendant les travaux et ce pour raisons de sécurité.

Arrête:

Article 1 : Des travaux seront réalisés par l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN, **du 8 au 12 avril 2024, route de Cabeil à YCHOUX.**

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit pendant la durée des travaux. L'entreprise chargée de l'exécution des travaux aura à sa charge la fourniture, la mise en place, l'entretien et le repliement de la signalisation.

Article 3°: Des barrières munies de panneaux appropriés seront mises en place et maintenues par l'entreprise SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté ne sera valable qu'après l'obtention d'une permission de voirie délivrée par la Communauté de Communes des Grands Lacs, gestionnaire de cette route.

Article 5°: La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application des présentes dispositions.

Article 6°: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- SIRTEC 437 rue de la Ferme Larrouquere 40000 MONT DE MARSAN,
- CDCGL 29 Avenue Léopold Darmuzey 40160 PARENTIS EN BORN,
- Gendarmerie de BISCARROSSE.

Fait à Ychoux le 7 mars 2024
Le Maire,



Vincent CASTAGNÈDE.

